



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE-CAP MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06501 MENTON CEDEX

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 21

M. Patrick CESARI
Maire
Hôtel de Ville
22, avenue Paul Doumer
06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN

Menton, le 10 juillet 2024

(Addendum)

Transmis par e-mail à : concertation@mairiercm.fr

Objet : Requalification de l'avenue Winston Churchill

Monsieur le Maire,

Ayant pris connaissance du dossier consultable sur le site de la commune et après avoir assisté à la réunion publique de présentation du projet le 3 juillet, je souhaite vous faire part des observations de l'association en ma qualité de Présidente.

Tout d'abord, la requalification de l'avenue Winston Churchill est un projet auquel l'ASPONA tient depuis longtemps et dont nous avons discuté avec vous et vos services dès le début de l'année 2021 (<http://aspona.org/pdf/RevegetalisationCap.pdf>)

Nous partageons le parti pris de donner la priorité aux piétons, tant dans le cheminement à plat en surplomb de la mer, que dans la transformation du parking goudronné en plusieurs allées larges ombragées où l'on peut se reposer, créant un belvédère paysager avec 2 pergolas végétalisées. Celles-ci pourraient accueillir des glycines comme sur le parvis du cimetière du Vieux Château à Menton. Le choix des revêtements proposés n'appelle pas de remarques particulières ; il paraît judicieux.

Nous serons très attentifs au respect des engagements pris de maintenir les pins maritimes existants (sauf ceux qui sont malades ou dangereux) et de restaurer une couverture arborée avec des espèces de 1^{ère} grandeur (23 arbres conservés et 130 nouveaux sujets). La palette végétale n'a pas été détaillée lors de la réunion, en dehors des chênes verts et pins maritimes. Pourtant c'est un point important de vigilance. De plus, il serait souhaitable que les nouveaux sujets, plantés dans des fosses filantes, soit de taille suffisante pour prodiguer de l'ombre au bout de cinq ans.

Nous comprenons la nécessité de prendre en compte les servitudes d'accès aux immeubles du début de l'avenue Churchill, ce qui conduit à ne traiter la requalification qu'après la Porte Romaine. Néanmoins, compte-tenu de l'ampleur du projet, de la forte fréquentation du site du Cap Martin et du sentier Le Corbusier, il serait opportun de prévoir d'ores et déjà l'amélioration du cheminement piétonnier à partir de l'esplanade Joséphine Baker, voire un usage facilité pour les vélos sur les voies de circulation qui sont aujourd'hui fortement contraintes par le stationnement côté terre. Le rétrécissement du trottoir au hauteur du 48 - avenue Churchill devrait probablement être traité par une DUP.

Bien que la phase 2 n'ait pas été présentée précisément, nous considérons comme cela a été souligné au cours de la réunion du 3 juillet que la réflexion des experts en association avec les riverains et autres usagers devra inclure l'avenue Marie-Henriette et porter sur les cheminements piétonniers, l'organisation des stationnements dans les différentes avenues, l'opportunité ou pas de prévoir exclusivement des sens uniques pour les voitures.

Parmi les questions soulevées, celle sur l'évaluation de l'impact du sens unique sur les flux de véhicules motorisés (2 et 4 roues) nous paraît devoir également être traitée : des comptages fins permettant de distinguer les véhicules ne faisant que des aller-retours jusqu'au parking de ceux transitant dans la partie haute du Cap seraient utiles, pour confirmer ou apaiser les craintes des riverains. Ils apporteraient également des données de base pour la phase 2.

Un point d'attention concerne le raccordement au réseau d'assainissement communal (ce qui n'est pas le cas actuellement) des sanitaires publics prévus et éventuellement d'un petit espace de restauration rapide. Il importe qu'en prévision du Parc Marin du Cap Martin les nouvelles installations et celles existantes soient irréprochables.

Enfin, dans la mesure où ce projet ne se concrétisera que courant ou fin 2026, nous suggérons de tester sa faisabilité en créant des « Dimanches sans voiture (seulement autorisées pour les riverains) » sur le périmètre correspondant à la phase 1, avant le démarrage des travaux. Cela permettrait à tout un chacun (piétons et apprentis-cyclistes) de profiter de cette magnifique promenade.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.



Frédérique LORENZI, Présidente